

Règlement Intérieur des studios

Préambule :

La Souris verte est un projet initié et porté par la Communauté d'agglomération. La Souris verte compte 6 studios, répartis sur deux sites à Epinal (4 studios) et Thaon-les-Vosges (2 studios).

Les studios sont accessibles :

A Epinal, au : 5 avenue Victor Hugo

A Thaon-les-Vosges, au : 19, rue du Marché. (Pour Thaon-les-Vosges le règlement intérieur est en cours d'élaboration)

Ce règlement présente les studios et autres locaux dédiés à la répétition, fixe les conditions d'inscription, de réservation et d'utilisation de ces locaux.

Art 1 : Caractéristique des locaux et équipements

Dimensions des studios :

Studios d'Epinal :

Studio BERNARD:	20 m ²
Studio AMY :	20 m ²
Studio LEMMY:	40 m ²
Studio PATTI:	33 m ²

Studios de Thaon-les-Vosges :

Studio A :	20 m ²
Studio B :	20 m ²

Equipement:

Studio BERNARD (20m2)

- 1 Baffle Marshall 4x12 MG412
- 1 Ampli Marshall DSL 115
- 1 Ampli Markbass little mark 250 Black Line
- 1 cube en bois
- 1 Ampli Fender Mustang IV
- 1 Batterie complete Pearl Vision Maple 10 " 12" 14" 14" 20"
- Hardware (3 pieds de cymbale + 1 pied de charleston + Tilter + pied de caisse claire + pied de grosse caisse)
- 2 supports pour toms
- Kit cymbales (1 ride 20" + 1 charleston 14" + 1 crash 16")
- 1 tapis de batterie
- 2 pieds de micro
- 2 pinces micro
- 2 micros Shure sm58
- 2 housses de micros
- 2 pupitres
- 3 câbles XLR
- 1 Jack
- 1 adaptateur minijack vers 2 gros jack
- 3 barquettes 16A
- 3 chaises
- 1 table de mixage Soundcraft EFX8 + rack
- 2 enceintes Yamaha DXR12
- 2 pieds d'enceintes

Studio AMY (20m2)

- 1 Baffle Marshall 4x12 MG412
- 1 Ampli Marshall DSL 115

Règlement Intérieur des studios

- 1 Ampli Ampeg BA115
- 1 Ampli Fender Mustang IV
- 1 support Ampli
- 1 piano droit Yamaha
- 1 tabouret pour piano
- 1 Batterie complete Yamaha Absolute Hybrid Maple 10 " 12" 14" 14" 20"
- Hardware (3pieds de cymbale + 1 pied de charleston + Tilter + pied de caisse claire + pied de grosse caisse)
- 2 supports pour toms
- Kit cymbales (1 ride 20" + 1 charleston 14" + 1 crash 16")
- 1 tapis de batterie
- 2 pieds de micro
- 2 pinces micro
- 2 micros Shure sm58
- 2 housses de micros
- 2 pupitres
- 3 câbles XLR
- 1 Jack
- 1 adaptateur minijack vers 2 gros jack
- 3 barquettes 16A
- 3 chaises
- 1 table de mixage Alto live 1202
- 2 enceintes Alto TX315
- 2 pieds d'enceintes

Studio PATTI (33m2)

- Baffle 4x12 Marshall 1960
- Baffle 4x12 Marshall 1960
- Ampli combo Orange CR120 + footswitch
- Baffle 4x10 Markbass STD104
- Ampli basse Markbass little mark 4
- Batterie complete Tama Superstar 10 " 12" 16" 14" 22"
- Hardware (3pieds de cymbale + 1 pied de charleston + Tilter + pied de caisse claire + pied de grosse caisse)
- 2 clamps pour toms
- Cymbales (1 ride 20" + 1 charleston 14" + 1 crash 16")
- 1 tapis de batterie
- 4 pieds de micro
- 4 pinces micro
- 4 micros Shure sm58
- 4 housses de micros
- 4 pupitres
- 5 câbles XLR
- 1 Jack
- 1 adaptateur minijack vers 2 gros jack
- 5 barquettes 16A
- 1 petite table
- 4 chaises
- 1 table de mixage Soundcraft EFX8 + rack
- 2 enceintes Yamaha DXR15
- 2 pieds d'enceinte

Studio LEMMY (40m2)

- Baffle 4x12 Marshall 1960
- Baffle 4x12 Marshall 1960
- Ampli combo Orange CR120 + footswitch
- Baffle 4x10 Markbass STD104
- Ampli basse little mark 3
- Batterie complete Tama Superstar 10 " 12" 16" 14" 22"
- Hardware (3pieds de cymbale + 1 pied de charleston + Tilter + pied de caisse claire + pied de grosse caisse)
- 2 clamps pour toms
- Cymbales (1 ride 20" + 1 charleston 14" + 1 crash 16")
- 1 tapis de batterie
- 4 pieds de micro
- 4 pinces micro
- 4 micros Shure sm58
- 4 housses de micros
- 4 pupitres
- 5 câbles XLR
- 1 Jack
- 1 adaptateur minijack vers 2 gros jack
- 5 barquettes 16A
- 1 grande table
- 1 petite table
- 4 chaises
- 1 table de mixage Soundcraft EFX8 + rack
- 2 enceintes Yamaha DXR15
- 2 pieds d'enceintes

Règlement Intérieur des studios

Ces listes ne sont pas exhaustives.

Espace détente : Un espace détente est mis à la disposition des groupes.

Distributeurs de boissons : un distributeur de boissons payantes est accessible aux groupes dans chaque lieu.

Tout utilisateur pourra être tenu pour responsable de toute dégradation ou utilisation anormale des distributeurs.

Art 2 : Horaires d'ouverture

Les studios sont accessibles du mardi au samedi selon les horaires indiqués ci-dessous :

Studios à Epinal

Mardi : 14h00 - 24h00
 Mercredi : 14h00 - 24h00
 Jeudi : 14h00 - 24h00
 Vendredi : 14h00 - 24h00
 Samedi: 14h00 - 24h00

Studios à Thaon-les-Vosges

Mercredi : 14h00 - 22h00
 Jeudi : 18h00 - 22h00
 Vendredi : 18h00 - 24h00
 Samedi: 14h00 - 18h00

Présence du régisseur et créneaux automatisés (Modification possible avec préavis) :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
14H/16H	FERME	RÉGISSEUR	RÉGISSEUR	RÉGISSEUR	RÉGISSEUR	RÉGISSEUR	FERME
16H/18H	FERME	AUTO	RÉGISSEUR	AUTO	AUTO	AUTO	FERME
18H/20H	FERME	AUTO	RÉGISSEUR	RÉGISSEUR	AUTO	AUTO	FERME
20H/22H	FERME	AUTO	AUTO	RÉGISSEUR	AUTO	AUTO	FERME
22H/24H	FERME	AUTO	AUTO	AUTO	AUTO	AUTO	FERME

Art 3 : Périodes de fermeture

Les studios sont fermés durant une période estivale et hivernale. La Souris Verte s'autorise le droit de fermer les studios à une autre occasion sur simple décision de la Souris Verte.

Les groupes sont prévenus des fermetures au moins une semaine à l'avance.

Art 4 : Tarifs et Forfaits.

TARIFS

MONTANT TTC

Règlement Intérieur des studios

Tarif horaire solo et duo	3€/personne
Tarif horaire groupe (à partir de 3 personnes)	7€
Forfait groupe (26h)	150€
Forfait duo (26h)	130€
Forfait solo (26h)	65€
Box de rangement	5€/mois
Badge d'accès (non utilisateur de smartphone)	10€

Art 5 : Autres services proposés :

Utilisation de l'Internet Wi-Fi

Un réseau Wi-Fi sécurisé est disponible gratuitement. (WIFI4EU). Le régisseur se réserve le droit de restreindre l'utilisation de ce réseau et de bloquer l'accès à certains sites ou à certains utilisateurs.

Appui technique

Durant sa présence le régisseur (cf : art2), pourra conseiller les groupes sur l'utilisation du matériel, sur la prévention des risques auditifs et sur l'évolution du projet du groupe. Il peut proposer également un accompagnement aux groupes.

Des rendez-vous personnalisés pourront avoir lieu avec les régisseurs sur demande.

Informations/ ressources :

Des ouvrages de référence, parutions périodiques spécialisées et autres ressources sont disponibles à l'accueil. Leur utilisation se fera en accord avec le régisseur studios.

Art 6 : Modalités d'inscription et accès automatisé.

L'utilisation des studios concerne tous les musiciens en groupe ou individuel, dans un objectif de répétition. Les groupes doivent s'inscrire via le site <https://lasourisverte-epinal.fr/repeter>

Cette inscription implique l'acceptation du présent règlement intérieur par tous les membres du groupe. Les personnes mineures doivent fournir une autorisation parentale.

La fiche d'inscription est à remplir par le responsable du groupe (voir annexe). Les musiciens inscrits sont les membres du groupe concerné. Les personnes inscrites sont les seules autorisées à utiliser les studios pour le groupe. Toute modification au sein du groupe devra être signalée au régisseur studios et devra faire l'objet d'une modification de la fiche d'inscription.

L'accès au studio se fait automatiquement sans la présence du personnel de la souris verte.

Un, voire deux membres des groupes détiendront un compte d'accès. Cette autonomisation nécessite l'installation d'une application "VI mobile ID" sur un smartphone, avec un code de validation reçu par mail. L'ouverture des portes se fait en présentant un smartphone devant un lecteur bluetooth.

Règlement Intérieur des studios

Le référent du groupe doit faire les demandes de réservation au plus tard le jeudi soir pour la semaine suivante. La réservation sera traitée dans les 48 heures. (Vous recevrez un email de confirmation)

Art 7 : Utilisation des locaux

Nature de l'utilisation : les studios servent à l'activité de répétition des musiciens. Aucune activité d'ordre commerciale (ex : cours privés) ne pourra s'y dérouler sans autorisation préalable.

Etat des lieux : un état des lieux d'entrée et de sortie du studio est réalisé par le groupe. En cas de panne ou de casse involontaire, il est impératif de le mentionner sur la main courante présente sur la banque d'accueil. Le groupe pourra être tenu pour responsable en cas de dégradation volontaire ou de négligences.

La durée d'occupation de présence des membres du groupe dans le studio. Elle comprend, l'état des lieux, l'installation, le temps de répétition, les éventuels temps de pause et le démontage du matériel ainsi que toute autre utilisation du studio par le groupe. Tout début de répétition différé du fait d'un retard du groupe ou d'un de ses membres reste de la responsabilité du groupe et sera facturé. L'accès au studio par smartphone est strictement défini par les horaires de réservation.

L'alarme se désactive automatiquement 15 minutes avant l'ouverture des studios et s'active automatiquement 15 minutes après la fermeture (cf art.2)

L'espace d'accueil est équipé de vidéo surveillance.

Afin d'éviter toute nuisance sonore, les portes intérieures et extérieures doivent être impérativement fermées lors des temps de répétition. Passé minuit, en cas de plaintes du voisinage, seule la responsabilité de l'utilisateur sera mise en jeu. Le groupe s'engage à éviter toutes nuisances sonores de nature à perturber la tranquillité du voisinage.

Interdiction de fumer : Conformément à la loi du code de la Santé Publique, il est interdit de fumer dans les locaux de la Souris verte.

Capacité d'accueil : le nombre d'utilisateurs des studios est limité pour des raisons de sécurité. Le régisseur studio pourra refuser une répétition au motif que la capacité d'accueil maximale autorisée est dépassée.

L'accès en voiture et le stationnement dans "l'accès backstage" par la porte sectionnelle est interdit.

Limite d'utilisation :

L'utilisateur **s'engage à respecter les règles d'usage suivantes, il est interdit de :**

- Introduire des objets illicites ou dangereux.
- Consommer de l'alcool ou des stupéfiants.
- Consommer nourriture et boissons dans les espaces comportant du matériel de répétition.
- Entrer dans les lieux en état d'ébriété.
- Avoir un comportement irrespectueux envers le personnel et les autres usagers.
- Introduire toute personne non inscrite dans les locaux.
- Introduction d'un animal dans les locaux.

Art 8 : Respect du matériel mis à disposition

Le groupe est invité à demander conseil au régisseur de studio en cas de difficulté d'utilisation du matériel mis à disposition. Par ailleurs, le groupe est vivement encouragé à faire appel au régisseur studios pour tout autre conseil. Le groupe doit signifier dans la main courante en cas de dysfonctionnement du matériel ou problème constaté.

Il est interdit d'apporter toute modification technique à ce matériel, propriété de la Souris Verte. Le groupe se doit après chaque répétition de replacer le matériel dans son état initial.

Règlement Intérieur des studios

Les micros et accessoires mis à disposition doivent être rangés dans les caissons à tiroirs destinés à cet effet, en fin de répétition, groupés et dans l'état initial.

Art 9 : Assurance du matériel

La Souris Verte a souscrit une assurance couvrant les risques courants (dégâts des eaux, vols extérieurs, incendies...). Elle n'est en aucun cas responsable du matériel du groupe et des dégradations occasionnées par la mauvaise utilisation de son matériel par l'utilisateur.

Le groupe ou son responsable doit donc couvrir les risques de vols, pertes, détérioration de son matériel.

Art 10 : Réservation d'un studio

Un studio se réserve en heure pleine, pour une ou plusieurs heures. La réservation se fait à distance via le site Quick studio dès lors que l'inscription sur le site web de la Souris Verte a été validée. Votre réservation sera confirmée ou infirmée par email. La réservation d'un studio peut également se faire durant les horaires d'ouvertures, auprès d'un régisseur studios.

Les réservations sont possibles jusqu'à 3 mois à l'avance, dans la limite des périodes d'ouvertures des studios.

Le paiement d'une réservation par un groupe est dû à la Souris verte, sauf annulation. En cas d'absence d'un groupe de plus de 30 minutes après l'heure réservé, le studio devient disponible pour une autre réservation.

Pour toutes informations, contacter studio@agglo-epinal.fr

Art 12 : Annulation d'une réservation

En cas d'annulation d'une répétition par le groupe, son responsable averti le régisseur studios au moins 48h à l'avance. Le paiement de la réservation n'est pas dû dans ce cas.

Art 13 : Paiement d'une réservation et caution

Pour toute inscription, un chèque de caution de 200€ est à fournir.

Le paiement d'une réservation peut se faire en ligne par carte bancaire via le site quick studio.

Durant la présence du régisseur il est également possible de payer par chèque où espèces.

Pour les répétitions régulières, il est conseillé d'opter pour un forfait.

En cas de non-paiement d'une réservation d'un groupe, les réservations suivantes sont annulées sans préavis.

Art 14 : Risques auditifs :

L'utilisation d'un matériel amplifié comporte des risques pour l'audition en cas de mauvaises pratiques (utilisation du matériel, positionnement des musiciens vis-à-vis du matériel). Mal utilisé, le matériel peut entraîner des désagréments voire des lésions irréversibles du système auditif.

Les régisseurs studios sensibilisent à ces risques. Le groupe déclare connaître ces risques, s'engage à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour les éviter, suivre les conseils des régisseurs studios et utiliser le matériel à un niveau sonore raisonnable. La Souris verte ne pourra être tenue pour responsable des troubles ou problèmes de santé occasionnés.

Art 15 : Respect règlement intérieur

Le responsable du groupe déclare avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement intérieur et de ses annexes, accepter ses conditions et avoir communiqué l'intégralité des informations aux autres membres du groupe qui les

Règlement Intérieur des studios

acceptent sans réserve. Le responsable en fera de même avec toute nouvelle personne amenée à intégrer le groupe ultérieurement.

La réservation des studios pourra être refusée à un groupe ou au membre d'un groupe qui ne respecterait pas le présent règlement intérieur ou n'aurait pas payé une réservation.

Fait à Epinal,

Le :,

Nom :

Prénom :

Signature (précédé de la mention lu et approuvé),

vendredi 27 janvier 2023